

INFORMATION AUX PARENTS RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRE DU SECRETARIAT

MARDI 14 H 19 H ET VENDREDI 8 H 10 H

Les informations suivantes ne s'appliquent que dans le cas où aucune prescription COVID ne serait mise en place. Si des changements d'organisation devaient intervenir vous serez prévenus par mail.

La rentrée scolaire est fixée au JEUDI 01 Septembre 2022.

HORAIRES DE CLASSE :

SAINT - AGNAN	8h55 / 12h00	13h45 / 16h40
GARRIGUES	9h00 / 12h00	13h30 / 16h30
LUGAN	9h00 / 12h00	13h30 / 16h30

GARDERIE :

Une garderie périscolaire est organisée matin et soir à l'école de Saint Agnan. Pour des raisons d'organisation **vous devez impérativement retourner le bulletin d'inscription accompagné de votre règlement de 40 € avant le 22 Août 2022.**

Horaires :

- Matin : 7h30 / 8h45
- Soir : 16h40 / 19h00

Tarifs :

- Inscription annuelle : 40€ ou 25€ pour une inscription à partir du 1 Avril 2023
- Garderie Matin : 2€ (1.40€ pour les familles ayant 3 enfants scolarisés dans le RPI) et 1.40 pour les enfants arrivant après 8h30.
- Garderie Soir : 2.80€ (2€ pour les familles ayant 3 enfants scolarisés dans le RPI) et 2€ pour les enfants partant avant 17h10.

A l'heure de la sortie des classes, par mesure de sécurité, en l'absence d'un parent, d'un tiers responsable ou de l'autorisation parentale de regagner seul son domicile, l'enfant sera confié à la garderie au tarif correspondant. A partir de la cinquième fois, la famille devra s'acquitter, en sus, des droits d'inscription.

Après l'heure de clôture de la garderie, le SIRP se réserve le droit de refacturer à la famille le coût des heures supplémentaires rendues nécessaires par cette arrivée tardive.

Garderie occasionnelle :

Les parents pourront laisser occasionnellement (maximum 10 fois dans l'année scolaire) leurs enfants à la garderie au tarif de 4€ le matin et 5.60€ le soir. Dans cette éventualité, merci de prévenir au plus tôt le personnel de garderie ou l'école.

CANTINE :

Le fournisseur de repas est la société « RECAPE».

Le coût du repas est de 3.51€. Un repas non décommandé 48h à l'avance sera facturé, même pour cause de maladie. Merci d'informer les institutrices de la durée de l'absence.

Pour rappel, cette augmentation se décompose en deux parties. Dans sa séance du 17 décembre 2021, le SIRP avait délibéré pour que l'augmentation de 8% du prix du repas à compter de janvier 2021 vous soit répercutée en deux fois soit un repas à 3.34 en janvier 2022 et un passage à 3.47 en septembre 2022.

Malheureusement, aujourd'hui une augmentation supplémentaire de 1.2% est à intégrer à partir de la rentrée, d'où un repas à 3.51.

RESPECT ET CIVISME :

Les personnes responsables de la cantine et de la garderie sont chargées du respect des règles du savoir-vivre ensemble. Comme un enseignant elles peuvent sanctionner les enfants. En cas d'incidents répétés, elles en informeront la Présidente du SIRP.

REGLEMENT DES PRESTATIONS :

Au début de chaque mois, une facture garderie et cantine est adressée aux parents via le cartable des enfants. La facture récapitule le nombre de repas pris le mois précédent ainsi que les heures d'utilisation de la garderie. Elle est à régler dans les 8 jours.

Modes de règlement :

- Directement auprès du SIRP par chèque libellé à l'ordre de « TRESOR PUBLIC ». (Attention si vous réglez après réception d'un courrier de rappel, vous devrez vous adresser directement à la trésorerie.)
- Par tickets CESU
- Par virement ou prélèvement bancaire (s'adresser au secrétariat du SIRP) pour les formulaires.

Vous pouvez consulter vos factures sur le site <http://sirp.fr> . Votre identifiant et votre mot de passe sont à haut à gauche de votre facture.

RAMASSAGE SCOLAIRE :

Il est assuré par la société TESTE pour le compte de la FEDERTEEP. Les enfants prenant le bus doivent obligatoirement être en possession d'une carte de transport. Le dossier est à télécharger sur le site www.federteep.org

Les horaires de passage ainsi que les points d'arrêt sont disponibles sur ce même site. Ils sont à respecter impérativement, le bus n'attend pas.

Nous vous rappelons que, pour la sécurité de vos enfants, le stationnement et l'arrêt sont interdits sur le parking de la mairie de Saint-Agnan aux horaires de passage des bus à savoir de 8h30 à 9h30 et 16h à 17h.

Annulations pour raison météo ou autre :

Pour le matin, les accompagnatrices préviendront les familles le plus en amont possible. Une garderie sera organisée dans chaque école à partir de 7h30.

Pour le soir, les professeurs des écoles préviendront les familles et une garderie sera organisée dans chaque école jusqu'à 19H.

CONTACTS :

SIRP	3 Rue de l'école Garrigues	05 63 58 39 21	Sirp.staluga@orange.fr
Ecole St-Agnan	6 Place de la mairie	05 63 41 41 36	
Ecole Garrigues	3 Rue de l'école	0563 58 64 41	
Ecole Lugan	56 Rue de la mairie	05 63 41 84 50	

Bonnes vacances et bonne rentrée à toutes et tous.

Le 7 juillet 2022,

La présidente,

Brigitte PARAYRE

SIRP ST-AGNAN - LUGAN - GARRIGUES

5 Rue de l'Ecole
Font Bressou
81500 GARRIGUES
Tél. 05 63 58 39 21
Email : sirp.staluga@orange.fr

A retourner au bureau du SIRP. Merci

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement et l'avoir accepté.

Nom et Prénom du Père

Nom et Prénom de la Mère

Nom et Prénom de l'enfant

Adresse :

Ecole :

Classe :

N° téléphone domicile

N° de portable du Père

N° Portable de la Mère

Email :

Fait à

le

Signature des parents



SIRP SAINT AGNAN / LUGAN / GARRIGUES

5 rue de l'école

« Font-Bressou »

81500 GARRIGUES

N° 05.63.58.39.21

Email : sirp_staluga@orange.fr

INSCRIPTION ANNUELLE A LA GARDERIE PERISCOLAIRE

ANNEE 2021 / 2022

Madame, Monsieur :

Adresse :

N° de téléphone :

Inscrit mon (mes) enfant (s) à la garderie périscolaire 2021 / 2022

NOM	Prénom
Classe	Ecole
NOM	Prénom
Classe	Ecole
NOM	Prénom
Classe	Ecole

Ramasse scolaire : oui non

Je joins obligatoirement le règlement soit 40 € par enfant

Chèque établi à l'ordre du Trésor PUBLIC

Fait à

Le

Signature